

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE  
ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 18 OCT 2016

Le directeur du transport aérien

16 0 1 2 3

Monsieur le Délégué général,

Par courrier du 8 juin 2016, vous avez demandé aux deux coprésidents du Directoire de l'espace aérien de surseoir aux modifications du plancher et de la classe d'espace de la TMA CHAMBERY ainsi que des limites de la CTR CHAMBERY demandées par le service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA-CE) et pour lesquelles le comité régional de gestion de l'espace aérien Sud-Est (CRG-SE) a émis un avis favorable.

Ces modifications sont demandées à l'occasion de la mise en œuvre de nouvelles procédures GNSS, qui fait suite à un besoin exprimé par les usagers et l'exploitant de l'aérodrome de Chambéry-Savoie afin d'améliorer les conditions d'exploitation de l'aérodrome. Le projet, porté par le SNA-CE et l'exploitant de l'aérodrome, a fait l'objet d'une concertation importante avec les usagers commerciaux et les représentants des usagers de l'aviation générale. Cette concertation a donné lieu à un compromis tenant compte des besoins des usagers commerciaux et des usagers de l'aviation générale, et a abouti à un dispositif dont l'activité est limitée aux périodes de plus fort trafic commercial (16 week-ends par an) permettant de libérer le plus souvent l'espace aérien pour les activités d'aviation générale opérées sans radio ni transpondeur.

Conscient des contraintes que ces modifications entraînent pour la pratique de l'aviation légère et sportive, et en particulier le vol libre, j'ai demandé à la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) de continuer le dialogue avec les représentants des usagers de l'aviation générale pour une pleine considération de leurs besoins.

Toutefois, à la suite de l'avis favorable rendu par le CRG-SE, le Directoire de l'espace aérien a considéré qu'il était nécessaire dans l'immédiat de mettre en œuvre le dispositif demandé pour la saison d'hiver 2016-2017. Ce dispositif entrera en vigueur à compter du 10 novembre 2016 et l'AIP ainsi que les cartes aéronautiques seront mises à jour à cette échéance.

Les services de la DSNA ont informé mes services des discussions engagées avec les représentants des usagers de l'aviation générale et des pistes d'amélioration du dispositif au

**Monsieur Jean-Michel OZOUX**  
Délégué général  
Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives  
CNFAS C/O FFA  
155 avenue de Wagram  
75017 PARIS

bénéfice des pratiquants du vol libre et du vol à voile qui sont à l'étude. Selon mes informations, ces améliorations pourraient faire l'objet d'une mise en œuvre dès le printemps 2017.

Je peux vous assurer de la détermination des services de l'aviation civile à rechercher une solution qui réponde aux exigences d'une exploitation sûre du trafic aérien IFR aux abords de l'aérodrome de Chambéry-Savoie, tout en permettant aux usagers de l'aviation générale, légère et sportive de pratiquer leurs activités en toute sécurité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marc BOREL



**Copie à :** Monsieur le Directeur de la circulation aérienne militaire  
Monsieur le Directeur des services de la navigation aérienne  
Messieurs les Présidents et Vice-président du CCAGALS Centre-Est  
Messieurs les Coprésidents du CRG Sud-Est

